

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L. – D.U.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU : 04/PFU/176874  
DMS : LD2043-579/01/2006-254PU  
N/réf. : AVL/ah/BXL-3.22/s415  
Annexe : 1 dossier comprenant xxxxxxx

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Place Royale. Demande de permis unique pour l'aménagement d'une sortie de secours de l'Aula Magna. Avis conforme.**

*Dossier traité par M. S. De Bruycker à la D.U. et par Mme L. Denis et M. S. Demeter à la D.M.S.*

En réponse à votre courrier du 19 juin 2007 sous référence, réceptionné le 20 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 27 juin 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **favorable sous réserve.**

La demande vise à mettre en fonction la sortie de secours des vestiges classés de l'Aula Magna et de la rue Isabelle dans l'objectif de les rendre accessibles au public. Situé en sous-sol de l'angle nord de la place Royale, l'ensemble concerné est relié au site archéologique de l'hôtel d'Hoogstraeten sis sous la place Royale n° 10.

La configuration de cet espace archéologique permet la circulation des visiteurs sur presque toute sa superficie. Faute de sortie de secours, les visiteurs ne sont cependant pas autorisés à pénétrer dans la zone de l'Aula Magna, même si elle a été aménagée dans cet objectif. Une sortie de secours a également été réalisée au centre de la place Royale, à proximité de la statue de Godefroi de Bouillon. Il s'agit d'une trappe aménagée en surface et reliée aux vestiges par un escalier datant partiellement du XVIIe siècle (escalier menant aux caves de l'ancien porche du palais ducal).

La liaison de la sortie de secours avec l'intérieur de l'Aula Magna n'est aujourd'hui possible qu'en rampant à travers une ouverture de moins d'un mètre de haut. Il s'agit d'une échancrure du mur extérieur des anciennes caves, découverte lors des fouilles et correspondant à un ancien passage d'égouts. Le projet porte sur l'agrandissement de cette ouverture ainsi que sur la création de praticables et d'escaliers permettant d'aisément atteindre la sortie de secours.

La Commission ne se prononce plus sur la pertinence qu'il y avait à rendre les vestiges accessibles au grand public et sur les conséquences d'un tel parti sur leur conservation. Cependant, dès lors qu'une dalle a été réalisée ainsi que l'accès depuis la rue Royale n° 10, il semble légitime de finaliser le projet de mise en valeur en rendant la sortie de secours opérationnelle.

Le percement du mur à l'endroit proposé limite au l'intervention sur les vestiges archéologiques. Elle est similaire à d'autres aménagements déjà réalisés sur le site, comme le percement pour connecter les deux parties de la rue Isabelle ou celui reliant cette rue à l'ancien jardin de l'hôtel d'Hoogstraeten.

***En conséquence, la Commission émet un avis favorable sur le projet sous réserve des deux points suivants qui doivent être intégrés dans le cahier des charges de l'entreprise :***

- 1. un relevé archéologique complet et précis (pierre à pierre) de la zone d'intervention doit être réalisé pour documenter les éléments qui seront démontés. Le relevé sera réalisé par le service archéologique de la DMS ou sous la surveillance de celui-ci;***
- 2. les travaux de démontage et de réaménagement seront également surveillés par la DMS. Une attention particulière devra être apportée à la conservation in situ du mur d'échiffre.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.